



Mairie de  
SANCERGUES  
CCAS

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Commune de Sancergues s'est réuni en session ordinaire le mercredi treize avril deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, salle de la mairie de Sancergues, sous la Présidence de Madame Isabelle RICHARD, Vice-Présidente.

### **Présents :**

Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Christine BEZET, Carole BRUNEL, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVEE, Jean-Marie MUSOLESI

### **Absent excusé :**

Jean-Luc CHARRACHE donne pouvoir à Isabelle RICHARD

### **Absents:**

Gérard GOURAUD, Thierry CARLIER

### **Aide voyage scolaire (complément de la délibération n°04.07.02.2022) :**

La commission administrative après en avoir délibéré et procédé aux votes, décide d'accorder une participation financière d'un montant de 150.00 € pour une élève de Sancergues, inscrite sur liste d'attente, qui est scolarisée au collège de Sancergues et qui finalement a participé au voyage en Angleterre du 3 au 9 avril 2022. Cette somme de 150.00 € sera versée directement à la famille de l'élève concernée qui a participé au voyage.

9 votants, 9 avis favorables

### **Approbation du Compte Administratif 2021 :**

Présentation et vote du Compte Administratif 2021 sous la présidence de M. Pascal BOYELDIEU.

Le compte administratif 2021 fait apparaître 5.504,13€ en dépenses de fonctionnement et 5.199,98€ en recettes de fonctionnement ainsi que 21,44€ en recettes d'investissement pour l'exercice 2021 et laisse ressortir un excédent total de 7.024,86€.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents.

### **Approbation du Compte de Gestion 2021 :**

Le Compte de Gestion dressé par M. Jean-Yves CARLA, Receveur est approuvé par l'unanimité des membres du CCAS.

### **Affectation du Résultat :**

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident, à l'unanimité des présents, de maintenir le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 7.003,42€ en section de fonctionnement pour l'exercice 2022.

### **Vote du Budget Primitif 2022 :**

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent, à l'unanimité des présents, le budget de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 12.033,42€ et à 21,44€ en dépenses et recettes d'investissement.

### **Bilan bons festifs 2021 :**

Le bilan est présenté : 511 bons de 10 € ont été utilisés pour un montant total de 5110 €.

*193 administrés de plus de 65 ans ont reçu 30 € (3 bons de 10 €), soit un budget de 5790 € été prévu.*

### **Aides financières :**

La commission administrative après en avoir délibéré et procédé aux votes, **décide d'accorder une aide de 103.44 €** pour le paiement d'une facture d'ordures ménagères (SMIRTOM), pour une personne en difficulté.

9 votants, 9 avis favorables

La commission administrative après en avoir délibéré et procédé aux votes, **décide d'accorder une aide de 120.00 €** pour le paiement d'une partie d'une facture d'ordures ménagères (SMIRTOM), pour une personne en difficulté.

9 votants, 9 avis favorables

La commission administrative après en avoir délibéré et procédé aux votes, **décide d'accorder une aide de 350.00 €** pour le paiement d'une partie de la facture d'électricité (EDF) pour une personne en difficulté.

9 votants, 9 avis favorables

La commission administrative après en avoir délibéré et procédé aux votes, **décide d'accorder un secours de 400.00 €** à une personne pour l'aider à rembourser une dette financière (remboursement à un tiers du paiement de sa facture de fuel).

9 votants, 9 avis favorables

### **Passeport associatif 2022 :**

La Commission Administrative après en avoir délibéré et procédé aux votes, décide :

- ✓ De faire un passeport associatif pour les enfants de Sancergues de moins de 18 ans, à déduire de leur adhésion ou de leur licence, à hauteur de 25€ par enfant.
- ✓ Un courrier sera fait à toutes les associations, pour la communication aux jeunes de moins de 18 ans.
- ✓ Cette subvention sera versée directement aux associations.

9 votants, 9 avis favorables

**Organisation de l'arbre de Noël 2022 :**

Le CCAS a été contacté par Madame Salmon, vice-présidente du CCAS de Saint Martin des Champs, qui propose, de s'associer avec le CCAS de Sancergues, le CCAS de Charentonnay et le comité des fêtes afin d'organiser cette fin d'année un arbre de Noël de qualité.

L'idée est approuvée par l'ensemble des membres présents.

**Questions diverses :**

L'important don de vêtements recueilli pour l'Ukraine ne sera finalement pas traité par la protection civile comme initialement prévu.

Le secours populaire de Cosne sur Loire est intéressé pour récupérer ces vêtements.

L'organisation avec cette association est approuvée et reste à déterminer.

**Fin de réunion à 20h30**